

Covéa Euro Spread

Part C : FR0011066075

Part D : FR0000441651

Part AC : FR0014018057

Paris, le 29 juin 2026

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de part(s) de l'Organisme de Placement Collectif (OPC) de Covéa Finance (la Société de gestion) mentionné ci-dessus et nous vous remercions de la confiance que vous témoignez à notre société.

Quels changements vont intervenir sur votre Fonds ?

A compter du 27 juillet 2026, les frais maximum de gestion financière de la part D de votre OPC évoluent, de 0,70% maximum de l'actif net, à 1,00% maximum de l'actif net. Cette évolution vise à assurer une meilleure lisibilité de la gamme OPC de Covéa Finance, dans une démarche d'alignement entre les différentes catégories de parts existantes.

Cette évolution ne concerne que les frais de gestion maximum pouvant être prélevés par la Société de gestion, et non les frais de gestion réels effectivement appliqués.

Cette modification n'entraîne aucun changement de l'objectif de gestion, du profil de risque ou de la stratégie d'investissement de l'OPC.

Par ailleurs, nous vous informons de la création d'une nouvelle catégorie de part (part AC) pour l'OPC le 27 juillet 2026, dont les caractéristiques sont les suivantes :

| OPC | Type de part | Code ISIN | Affectation des revenus | Affectation des plus-values | Devise de libellé | Souscripteurs concernés | Montant min. de souscription initiale |
|-------------------|--------------|--------------|-------------------------|-----------------------------|-------------------|-------------------------|---------------------------------------|
| Covéa Euro Spread | Part AC | FR0014018057 | Capitalisation | Capitalisation | EUR | Tous souscripteurs | Néant |

Quand cette opération interviendra-t-elle ?

Cette opération entrera en vigueur le 27 juillet 2026.

Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous pouvez obtenir sans frais le rachat de vos parts.

Quel est l'impact de ces modifications sur le profil de risque et de rémunération et/ou le profil de rendement/risque de votre investissement ?

- **Modification du profil de rendement /Risque : Non**

Covéa Finance

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro 97-007
SAS au capital de 24 901 254 euros | RCS Paris B 407 625 607
Siège social : 8-12 rue Boissy d'Anglas 75008 PARIS

Adresse postale et accueil : 8 rue Boissy d'Anglas 75008 PARIS
Tél : 01.40.06.51.50
www.covea-finance.fr

- **Augmentation du profil de risque** : Non
- **Augmentation potentielle des frais** : Oui
- **Ampleur de l'évolution du profil de risque et de rémunération et/ou du profil de rendement / risque** : Non significative




Quel est l'impact de cette opération sur votre fiscalité ?

Si vous êtes une personne physique et dans le cas où vous opteriez pour un rachat, que celui-ci soit effectué avant ou après la fusion, il sera soumis au régime des plus-values sur valeurs mobilières et droits sociaux. Votre gain sera imposable dès le premier euro au taux global de taxation de 34,5% (21% d'impôt + 13,5% de prélèvements sociaux) si vous avez opté pour le régime du prélèvement forfaitaire libératoire.

Quelles sont les principales modifications apportées à votre OPC ?

Voici le détail des modifications apportées à votre investissement :

| | Avant | Après | |
|-------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|---|
| Frais | | | |
| Frais de gestion financière maximum | Part D : 0,70% maximum de l'actif net | Part D : 1,00% maximum de l'actif net |  |

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Le document d'informations clés pour l'investisseur (DIC), le prospectus et les statuts modifiés de votre OPC seront disponibles sur le site www.covea-finance.fr à compter du 27 juillet 2026.

Il est nécessaire d'en prendre connaissance afin de connaître la politique d'investissement de votre fonds et les risques associés. Il vous est conseillé de le lire.

Votre interlocuteur habituel reste à votre entière disposition pour vous apporter tout complément d'information utile.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.